

# APPEL À PROJETS ARTISTIQUES

## Parcours éphémère de Saint-Pascal



« Diffusion Loisirs »  
de l'automne insérée  
à l'intérieur de  
cette édition

L'Essentiel  
de *l'information*

Saint-  
**Pascal**  
On voit loin!

# BMR

# On vous garde au chaud



service de  
**LIVRAISON**  
disponible



**Avantis**  
Coopérative

# C'est PAYANT

d'être membre de



**C'EST PLUS DE  
9 000\$**

en argent Place Saint-Pascal  
injecté chez les membres  
au cours de la dernière année

**Vous aimeriez devenir  
membre gratuitement?**

Louis Turbide au 418 492-2706 poste 105  
direction@leplacoteux.com

 @gensdaffairesdesaintpascal

## Mot d'une conseillère

### Vieillir, c'est vivre!

Vivre, c'est aussi vieillir et la dignité des personnes âgées d'aujourd'hui est aussi garante de la dignité des générations futures, qui vieilliront aussi. Vous savez, on a tous le même âge, mais pas tous en même temps!

Les aînés, souvent perçus comme des vieux et des retraités, sont en réalité des acteurs clés de notre société. Leur expérience, leur sagesse et leur engagement bénévole font d'eux des ressources inestimables! Au-delà du rôle de grands-parents, les aînés s'impliquent dans de nombreuses activités comme le bénévolat, la transmission du savoir-faire, la participation à la vie communautaire, etc. Toute cette implication permet de maintenir une vie sociale active, de se sentir utile et de contribuer au bien-être de toutes les générations de notre communauté.

L'heure est à l'union et à la solidarité pour braver les défis contemporains, pour soi, pour les autres et pour celles et ceux qui nous suivront. Il est important de se côtoyer pour mieux vivre ensemble! Il est donc essentiel de reconnaître leur valeur et de créer un environnement favorable à leur épanouissement et leur bien-être. Le vieillissement représente à la fois un défi et une opportunité! De nos jours, les femmes et les hommes de ma génération sont actifs, désirent maîtriser les nouvelles technologies et s'engagent dans des activités où ils sont heureux! Quand on fait de belles actions généreuses, on investit dans une nouvelle manière d'habiter les espaces à Saint-Pascal. Il est important de se côtoyer et de se respecter afin de mieux vivre ensemble! Travailler avec des plus jeunes nous ouvre des horizons et nous permet de découvrir tout leur potentiel et de l'apprécier. C'est ainsi que l'on peut conserver notre véritable jeunesse, soit celle du cœur!



Le bonheur à la retraite dépend de nombreux facteurs, entre autres, des relations sociales, des activités, de l'état de notre santé, mais surtout de la capacité à s'adapter aux changements et à trouver un sens à sa vie. Être positif, accueillant et bienveillant sont des valeurs sûres pour créer du bonheur et rendre heureux au quotidien! Mettons l'humain au cœur de nos actions, ce qui devient un mode de vie. Comme la vie est si fragile, il faut en profiter sans compter! Il est où le Bonheur? Il est là! Il s'agit de le créer en nous et autour de nous. Ainsi, il est possible de vivre une retraite épanouissante.

Agir, c'est bâtir un milieu où il fait bon vivre!

**Céline Langlais**

**Conseillère à Ville Saint-Pascal**

**Représentante des aînés au sein de notre communauté**

## Sommaire

Mot d'une conseillère.....	3
Horaire des bureaux municipaux.....	3
À la une .....	4
Cinq ateliers pour renouer avec les traditions .....	4
Consultation citoyenne .....	4
Résumé des séances du conseil.....	5 à 8
Service des travaux publics.....	8
Service de sécurité incendie.....	8
<b>DIFFUSION LOISIRS</b> .....	8 pages insérées au centre
Avis de nomination .....	9
Partenariat soccer .....	9
Festival Bonjour La Visite .....	9
Tournoi de pétanque.....	9
Camp de jour.....	10
Atelier du partage .....	10
Société d'histoire et de généalogie.....	10
La course de l'arc-en-ciel .....	10
Vivre au bord de l'eau.....	11
APHK.....	12
SAE Kamouraska .....	12
Le mois du champignon au Kamouraska .....	13
L'Arche de l'Amitié des Lions.....	14
Cercle de Fermières .....	14
Dîner du Club des 50 ans et plus .....	14
Remerciements du Club Optimiste.....	14
Vins et fromages du Club optimiste.....	14

### Horaire régulier des bureaux municipaux Services administratifs

**Lundi au jeudi**  
8 h à 12 h  
13 h à 16 h 45

**Vendredi**  
8 h à midi

## À LA UNE APPEL À PROJETS ARTISTIQUES Parcours éphémère de Saint-Pascal

Du 20 au 27 septembre, le Comité Art et Culture vous invite à agrémenter le site du sentier des Sept-Chutes par des créations originales d'art éphémère le long du sentier pédestre menant au sommet pour cette deuxième édition du Parcours éphémère.

Cette exposition extérieure sera officiellement inaugurée à l'occasion des Journées de la culture, dès le 28 septembre et pourra être fréquentée tout l'automne. Cette initiative du Comité Art et Culture vise à développer la curiosité et les aptitudes artistiques de la population.

Toute personne, famille ou groupe qui désire participer à cette activité gratuite de création, à la fois ludique et artistique, peut s'inscrire avant le 5 septembre auprès du Service des loisirs au 418 492-2312, poste 300, ou en écrivant à [loisirs@villestpascal.com](mailto:loisirs@villestpascal.com). Pour les œuvres qui se démarqueront, trois prix sont à gagner pour une valeur totale.

### À propos de l'art éphémère

L'œuvre éphémère, aussi appelée land art, est une production artistique extérieure composée de matériaux naturels uniquement et ayant une durée de vie limitée. Porté par des artistes qui désiraient sortir l'art des galeries et des musées, ce courant artistique apparu durant les années 60 incarne un concept créatif en harmonie avec la nature.



## CINQ ATELIERS POUR RENOUER AVEC LES TRADITIONS À LA PLACE DE L'EXPO

### Des places disponibles!

À l'occasion de la deuxième saison du Marché de l'Expo, aux marchés du dimanche une programmation d'ateliers originaux s'est ajoutée! En tout, 5 ateliers sont offerts à l'Atelier des Savoirs Desjardins à partir du mois d'août 2024.

Plusieurs places sont encore disponibles! C'est le temps de s'inscrire!

À un coût très abordable, pour la majorité des ateliers, vous repartez avec le produit de votre création. En somme, pot de miel, sac réutilisable, lactofermentation, koji sont inclus dans le prix d'inscription!

Pour s'inscrire, consultez la page de l'Atelier des Savoirs Desjardins du site web [placedelexpo.com](http://placedelexpo.com).

## CONSULTATION CITOYENNE; SAINT-PASCAL RÉVISE SES OUTILS D'URBANISME

La Ville de Saint-Pascal tient à remercier la population qui a été nombreuse à s'exprimer lors d'un sondage en ligne en juin dernier. Cette consultation citoyenne, élaborée en collaboration avec la MRC de Kamouraska, avait pour objectif d'identifier les préoccupations et les attentes liées à des thématiques ciblées. Par exemple, les enjeux entourant le logement, les services de proximité, les services communautaires et le tourisme. En plus d'être très nombreuses, les réponses étaient bien développées, réfléchies et d'une très grande pertinence. Merci sincèrement de votre préoccupation à l'égard du développement durable de notre milieu!

### À propos des plans d'urbanisme

Un plan d'urbanisme constitue un cadre de référence en matière d'intervention sur le territoire. Il s'agit du principal outil de décision du conseil municipal en matière d'aménagement et de développement du territoire. Devant être conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC, le plan d'urbanisme à venir guidera l'élaboration des différents outils réglementaires directement applicables aux citoyens, en concordance avec les orientations d'aménagement adoptées à l'échelle régionale.

Publié par Ville de Saint-Pascal  
465, rue Taché, Saint-Pascal (Québec) G0L 3Y0  
418 492-2312

Courriel: [hoteldeville@villestpascal.com](mailto:hoteldeville@villestpascal.com)  
Site Internet: [www.villesaintpascal.com](http://www.villesaintpascal.com)

Veillez noter que l'éditeur se réserve également le droit de choisir les articles qui seront publiés de même que de modifier certains textes.

Parutions de l'année 2024 : février, mars, avril, mai, juin, septembre, octobre, novembre et décembre

Dépôt légal  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
Bibliothèque et Archives Canada  
ISSN : 1201-9305

Prochaine parution: **4 octobre 2024** - Date de tombée: **16 septembre 2024**

## RÉSUMÉ DES SÉANCES DU CONSEIL

### Séance ordinaire du 6 mai 2024

Lors de cette séance, Madame Louise St-Pierre, greffière a procédé au dépôt du certificat de la greffière relativement au résultat de la procédure d'enregistrement tenue à l'égard du Règlement d'emprunt numéro 396-2024 décrétant l'acquisition d'un camion unité d'urgence pour le Service intermunicipal de sécurité incendie et autorisant un emprunt de 754 994 \$ pour en acquitter les coûts.

Monsieur Rémi Pelletier, conseiller a donné un avis de motion de l'adoption à une séance ultérieure du Règlement numéro 398-2024 modifiant le plan d'urbanisme numéro 85-2005 de la Ville de Saint-Pascal (aires d'affectation et revitalisation).

Monsieur Francis Ouellet, conseiller a donné un avis de motion de l'adoption à une séance ultérieure du Règlement numéro 399-2024 amendant le Règlement de zonage numéro 87-2005 de la Ville de Saint-Pascal dans le but de le rendre conforme au plan d'urbanisme modifié.

Madame Josée Chouinard, conseillère a donné un avis de motion de l'adoption à une séance ultérieure du Règlement numéro 400-2024 amendant le Règlement de zonage numéro 87-2005 de la Ville de Saint-Pascal afin d'autoriser l'usage « Vente au détail et transformation artisanale de produits alimentaires » dans la zone CC2.

Madame Céline Langlais, conseillère a donné un avis de motion de l'adoption à une séance ultérieure du Règlement numéro 401-2024 décrétant un emprunt de 2 048 000 \$ afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation accordée dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2024 et Madame Isabelle Chouinard, conseillère a procédé au dépôt de ce projet de règlement.

Madame la greffière a procédé au dépôt des rapports de la directrice générale par intérim datés du 26 avril 2024 relatifs à l'embauche de personnel étudiant (camp de jour, soccer et ouvriers d'entretien). Les employés embauchés sont : Mesdames Sarah-Maude Lemelin, Violette Landry, Léa Charest, Aby Pelletier, Lilou Cottinet, Louanne Laliberté, Charlie Dionne, Jade Ouellet, Alexia Savoie, Alexia Lemieux ainsi que Messieurs Charles-Etienne Lemelin, Gabriel Dubé, Emile Ouellet, Xavier St-Pierre, Emile Lévesque, Alexandre Lemelin, Éliam Bélec, Elliot Hénault, Jérémy Tremblay, Antoine Beaulieu, Loïc Landry, Gabriel Gagnon, Arthur Lucier Mongeau et Célestin Clerc.

Le conseil municipal a résolu :

- de ratifier et d'adopter les états financiers 2023 de l'Office d'Habitation du Kamouraska Est dont la contribution de la Ville au déficit d'un montant total de 26 682,40 \$ en 2023.
- d'adopter le Règlement numéro 397-2024 modifiant le Règlement numéro 388-2023 décrétant une tarification des biens et services à la Ville de Saint-Pascal.
- d'adopter le projet de règlement numéro 398-2024 modifiant le plan d'urbanisme numéro 85-2005 de la Ville de Saint-Pascal (aires d'affectation et revitalisation) et de soumettre ce projet de règlement aux fins de consultation publique par les personnes et organismes intéressés le 3 juin 2024, à 20 h.
- d'adopter le projet de règlement numéro 399-2024 amendant le Règlement de zonage numéro 87-2005 de la Ville de Saint-Pascal dans le but de le rendre conforme au plan d'urbanisme modifié et de soumettre ce projet de règlement aux fins de consultation publique par les personnes et organismes intéressés le 3 juin 2024, à 20 h.
- d'adopter le premier projet de règlement numéro 400-2024 amendant le Règlement de zonage numéro 87-2005 de la Ville de Saint-Pascal afin d'autoriser l'usage « Vente au détail et transformation artisanale de produits alimentaires » dans la

zone CC2 et de soumettre ce projet de règlement aux fins de consultation publique par les personnes et organismes intéressés le 3 juin 2024, à 20 h.

- d'autoriser le paiement à la Ville de Rivière-du-Loup d'un montant de 6 651,79 \$ relatif au détournement des matières organiques au site d'enfouissement pour l'année 2023 et de répartir le montant dû entre les municipalités faisant partie de l'entente intermunicipale sur les matières résiduelles selon le tableau d'ajustement des frais d'enfouissement 2023 pour chacune des municipalités tel qu'établi par la Ville de Rivière-du-Loup.
- d'autoriser le versement d'un second montant de 107 185,44 \$ incluant les taxes à la SÉMER pour le traitement des matières organiques, lequel montant représente le deuxième et dernier versement pour l'année 2024.
- d'autoriser le paiement d'un montant total de 308 354 \$ au ministère de la Sécurité publique pour les services de la Sûreté du Québec.
- d'autoriser le paiement à Marcel Charest et Fils inc. d'un montant de 463 830,45 \$ incluant les taxes et une retenue de garantie de 10 % en regard du contrat pour les travaux d'agrandissement et de réfection du centre communautaire Robert-Côté.
- d'autoriser le paiement à la firme Bouchard Service-Conseil S.E.N.C. d'un montant de 5 783,27 \$ incluant les taxes pour la réalisation de plans et d'estimations pour le projet d'aménagement du terrain de baseball situé à l'école primaire Mgr-Boucher.
- d'accepter l'offre de services professionnels datée du 5 avril 2024 de Bouchard Service-Conseil S.E.N.C. au montant de 11 968,90 \$ incluant les taxes afin de réaliser les plans et devis pour la réfection de trois ponceaux sur le territoire rural de la Ville et de pourvoir au paiement de la dépense autorisée à même le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2024.
- de ratifier les termes du contrat de service à intervenir entre la Ville et CIMCO Réfrigération pour les années 2024-2025 pour l'entretien du système de refroidissement du Centre sportif au montant total de 23 481,06 \$ incluant les taxes.
- d'autoriser l'achat de quatre habits de combat incendie auprès de Équipements Incendies CMP Mayer inc. (L'Arsenal) au montant de 17 706,15 \$ incluant les taxes.
- d'accepter le plan de projet soumis par Raymond Chabot Grant Thornton permettant l'implantation d'un programme de gouvernance assurant la conformité aux lois relatives à la protection de la vie privée.
- de ratifier les termes des documents suivants et de les adopter : Description du poste du responsable de la protection des renseignements personnels et Termes et conditions relatifs à la nomination du responsable de la protection des renseignements personnels.
- d'apporter des modifications et des précisions sur le comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels en regard notamment des objectifs et des pouvoirs du comité, des membres constituant le comité et des rôles et responsabilités de ceux-ci.
- d'accepter le calendrier des vacances du personnel cadre pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2024 au 30 avril 2025.
- d'accepter la démission de Madame Marie-Claude Lessard à titre de responsable de la Place de l'Expo.
- de ratifier les termes du contrat de service à intervenir avec Monsieur Jérémie Larivière pour agir à titre de responsable de la Place de l'Expo pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2024 au 15 décembre 2024.

*suite à la page 6*

## RÉSUMÉ DES SÉANCES DU CONSEIL (suite)

- de désigner Madame Emilie Poulin, directrice générale par intérim et, en son absence, Madame Alyson Pelletier, directrice adjointe du Service des loisirs à titre de responsables des vérifications des antécédents judiciaires des employés étudiants et du camp de jour.
- de demander à la MRC de Kamouraska, par le biais de l'Entente de développement culturel, un montant de 1 500 \$, d'affecter le montant accordé en 2024 au paiement des dépenses engendrées par l'activité de loisir culturel suivante, soit la tenue de cinq ateliers variés dispensés par des entreprises majoritairement exposantes du marché public de Saint-Pascal et de s'engager à défrayer 25 % du montant demandé pour cette activité, soit 530 \$ excluant les taxes.
- de déposer une demande d'aide financière à l'URLS du Bas-Saint-Laurent dans le cadre du Programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées pour l'embauche de ressources spécialisées pour le camp de jour.
- d'accepte les projets retenus par la MRC de Kamouraska pour 2024 dans le cadre du Programme d'aide à la restauration des bâtiments d'intérêt patrimonial conditionnellement cependant à la conformité des projets à la réglementation d'urbanisme de la Ville.
- d'autoriser le versement d'une aide financière de 9 500 \$ à la Société d'agriculture du comté de Kamouraska pour la réfection du chemin d'accès au site de la Place de l'Expo.
- d'accepter et d'autoriser le versement des montants suivants aux organismes ci-après mentionnés :
  - 3 500 \$ à Quartier-Jeunesse 1995 inc. avec possibilité d'un montant supplémentaire maximal de 1 800 \$ pour la programmation d'activités estivales
  - 3 500 \$ à l'Association du baseball mineur de Saint-Pascal;
  - 3 500 \$ au Club de baseball junior AA de Saint-Pascal;
  - 4 000 \$ au Club de baseball senior BB de Saint-Pascal.
- d'appuyer l'Atelier du Partage Saint-Pascal inc. dans sa demande de financement auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation afin de rendre ses installations plus sécuritaires.
- de proclamer le 26 juin comme Journée nationale de sensibilisation au bien-être des personnes atteintes de cancer.

### Séance extraordinaire du 13 mai 2024

Lors de cette séance, le conseil municipal a résolu :

- de ratifier et d'adopter le rapport du vérificateur et le rapport financier 2023 préparé par la firme Mallette.
- d'adopter le Règlement numéro 401-2024 décrétant un emprunt de 2 048 000 \$ afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation accordée dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2024.
- de ratifier les termes de l'entente intermunicipale relative à la fourniture de services en urbanisme et en inspection à intervenir avec la Ville de Pohénégamook.
- de ratifier les termes des contrats de courtage exclusifs à intervenir avec l'agence immobilière Royal LePage Kamouraska-L'Islet pour la vente des terrains vacants numéros 300, 306, 308, 310, 312, 314, 316 et 318 de la rue Marie-Anne-Fournier, lesdits contrats étant valides jusqu'au 15 mai 2025.
- d'octroyer un mandat de services professionnels à Bouchard Service-Conseil S.E.N.C. pour la surveillance partielle en chantier et bureau des travaux de remplacement de trottoirs au montant de 7 284,82 \$ incluant les taxes et de pourvoir au paiement de la dépense autorisée à même le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2024.
- d'embaucher Madame Line St-Pierre à titre de chargée de projet au Service du greffe à raison de 24 heures par semaine à compter du 13 mai 2024 et ce, jusqu'au 31 octobre 2024.

### Séance extraordinaire du 27 mai 2024

Lors de cette séance, le conseil municipal a résolu :

- d'octroyer le contrat pour l'acquisition d'un camion unité d'urgence à Camions Carl Thibault inc. au montant de 723 529,63 \$ incluant les taxes.
- de ratifier les termes de la convention de bail et d'exploitation du restaurant du Centre sportif à intervenir avec l'entreprise 9190-4664 Québec inc. (Les Distributions Marco Lizotte) pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2024 au 31 mai 2027.
- de s'engager à élaborer et mettre en œuvre un plan de gestion des actifs (PGA) en eau afin d'optimiser la gestion des actifs municipaux et de transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation au plus tard le 31 décembre 2026 le sommaire PGA ainsi que les informations requises par ce dernier.

### Séance ordinaire du 3 juin 2024

Lors de cette séance, Madame Solange Morneau, mairesse a procédé au dépôt et à la lecture de son rapport sur la situation financière de la Ville.

Le conseil municipal a résolu :

- de prolonger sa participation financière au programme de supplément au loyer pour une période de cinq ans, soit du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2028, pour les cinq logements admissibles de La Maisonnée de Saint-Pascal et d'autoriser le paiement d'un montant maximal de 1 600 \$ par année à La Maisonnée de Saint-Pascal dans le cadre de ce programme.
- d'adopter le Règlement numéro 398-2024 amendant le plan d'urbanisme numéro 85-2005 de la Ville de Saint-Pascal (aires d'affectation et revitalisation).
- d'adopter le Règlement numéro 399-2024 amendant le règlement de zonage numéro 87-2005 de la Ville de Saint-Pascal dans le but de le rendre conforme au plan d'urbanisme modifié.
- d'adopter le second projet de règlement numéro 400-2024 amendant le Règlement de zonage numéro 87-2005 de la Ville de Saint-Pascal afin d'autoriser l'usage « Vente au détail et transformation artisanale de produits alimentaires » dans la zone CC2.
- de renouveler les mandats de Messieurs Francis Ouellet, François Gagné-Bérubé et Rémi Pelletier sur le comité de démolition pour une durée d'un an et de désigner Monsieur Rémi Pelletier, président du comité de démolition pour la durée de son mandat.
- d'autoriser le paiement à Marcel Charest et Fils inc. d'un montant de 451 696,55 \$ incluant les taxes et une retenue de garantie de 10 % en regard du contrat pour les travaux d'agrandissement et de réfection du centre communautaire Robert-Côté.
- d'octroyer un contrat à Automatisation JRT inc. pour le remplacement du panneau de contrôle à l'usine de traitement d'eau potable au coût de 120 263,85 \$ incluant les taxes et de pourvoir au paiement des travaux autorisés à même l'aide financière provenant du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2024.
- d'octroyer à Ray Réfrigération inc. un contrat pour la fourniture et l'installation d'une thermopompe à l'usine de traitement d'eau potable au coût de 4 639,24 \$ incluant les taxes et de pourvoir au paiement de la dépense autorisée à même l'aide financière provenant du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2024.
- d'octroyer un mandat à Can-Explore pour effectuer la recherche

de raccordements inversés au coût de 24 949,58 \$ incluant les taxes et de pourvoir au paiement de la dépense autorisée à même l'aide financière provenant du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2024.

- d'octroyer un mandat de services professionnels à Laboratoire d'expertises de Rivière-du-Loup inc. pour réaliser une caractérisation environnementale des matières granulaires résiduelles ainsi qu'une caractérisation des sols naturels dans le cadre du projet de réfection de trois ponceaux au montant de 6 825,38 \$ incluant les taxes et de pourvoir au paiement de la dépense autorisée à même le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2024.
- de ratifier les termes du contrat de location soumis par Buropro Citation pour une imprimante couleur Kyocera Ecosys PA3500cx pour une période minimale de 66 mois au coût de 43 \$/mois excluant les taxes.
- d'embaucher, à compter du 10 juin 2024, Madame Sandra Bourgelas au poste d'adjointe administrative à la direction générale à raison de 35 heures par semaine selon les conditions prévues à la convention collective de travail en vigueur.
- d'autoriser la présentation du projet de centre de formation et d'entraînement pratique en sécurité incendie dans le cadre du programme Fonds Régions et Ruralité volet 2 de la MRC de Kamouraska et de s'engager à investir dans le projet un montant de 30 000 \$ taxes incluses afin de combler le financement nécessaire du projet estimé à 53 000 \$ taxes incluses.
- d'autoriser le versement d'une aide financière de 6 000 \$ au comité organisateur du Festival Bonjour la visite pour l'édition 2024.
- d'appuyer le Carrefour 50 + du Québec dans leur démarche afin d'obtenir un financement adéquat et récurrent de la part du gouvernement du Québec.

#### Séance extraordinaire du 17 juin 2024

Lors de cette séance, le conseil municipal a résolu :

- d'abroger les résolutions concernant la signature des versions antérieures de l'Entente et d'autoriser la conclusion de l'Entente modifiant l'Entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles du Kamouraska-Ouest à intervenir entre les Municipalités de Kamouraska, Mont-Carmel, Rivière-Ouelle, Saint-André-de-Kamouraska, Saint-Bruno-de-Kamouraska, Saint-Denis-De La Bouteillerie, Saint-Gabriel-Lalemant, Saint-Germain-de-Kamouraska, Saint-Joseph-de-Kamouraska, Saint-Onésime-d'Ixworth, Saint-Pacôme, Saint-Philippe-deNéri, Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Sainte-Hélène-de-Kamouraska, la Ville de La Pocatière, la Ville de Saint-Pascal, et les territoires non organisés de Picard et de Petit-Lac-Sainte-Anne et d'autoriser le paiement, à la Régie en 2025, de la somme de 93 991 \$ représentant le coût d'adhésion de la Ville.
- d'octroyer le contrat de réfection des toitures de l'usine de traitement d'eau potable et du poste de pompage d'eau brute à Bérico Construction inc. au coût de 36 282,66 \$ incluant les taxes et de pourvoir au paiement de la dépense autorisée à même l'aide financière provenant du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2024.
- d'autoriser l'achat d'une buse et d'un hydrocyclone pour l'usine de traitement d'eau potable auprès de Veolia Water Technologies Canada inc. au coût de 10 288,92 \$ incluant les taxes et les frais de transport et de pourvoir au paiement de la dépense autorisée à même le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2024.
- d'autoriser l'achat d'une pompe doseuse pour l'usine de traitement d'eau potable auprès de Chem Action inc. au coût de 6 210,95 \$ incluant les taxes et de pourvoir au paiement de la dépense

autorisée à même le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2024.

- d'autoriser l'achat de capteurs de PH pour l'usine de traitement d'eau potable auprès de PR'eautech, Instrumentation & Odeurs inc. au coût de 7 694,75 \$ incluant les taxes et de pourvoir au paiement de la dépense autorisée à même le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2024.
- d'embaucher, à compter du 25 juin 2024, Madame Véronique Ducasse au poste de technicienne juridique au Service du greffe à raison de 35 heures par semaine selon les conditions prévues à la convention collective de travail en vigueur.

#### Séance ordinaire du 2 juillet 2024

Lors de cette séance, le conseil municipal a résolu :

- de nommer Monsieur Rémi Pelletier, conseiller à titre de maire suppléant, pour la période du 18 juillet 2024 au 18 janvier 2025 inclusivement.
- d'adopter le Règlement numéro 400-2024 amendant le Règlement de zonage numéro 87-2005 de la Ville de Saint-Pascal afin d'autoriser l'usage « Vente au détail et transformation artisanale de produits alimentaires » dans la zone CC2.
- d'autoriser le paiement à Marcel Charest et Fils inc. d'un montant de 1 042 921,03 \$ incluant les taxes et une retenue de garantie de 10 % en regard du contrat pour les travaux d'agrandissement et de réfection du centre communautaire Robert-Côté.
- de procéder au paiement d'un montant de 10 342 \$ incluant les taxes à René Samson inc. pour l'installation des bornes de recharge doubles du Circuit électrique d'Hydro-Québec au Centre sportif.
- d'octroyer le contrat pour le remplacement d'un ponceau sur la route Moreau à 9091-9598 Québec inc. (Transport Pierre Dionne) au montant de 58 141,71 \$ incluant les taxes et de pourvoir au paiement de la dépense autorisée à même le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2024.
- d'approuver les dépenses d'un montant de 180 084,61 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés sur les bâtiments municipaux conformément aux exigences du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux et que le dépassement de coûts au montant de 31 759,61 \$ soit payé à même un emprunt au fonds de roulement de la Ville, lequel emprunt sera remboursable sur une période de trois ans.
- de ratifier les termes de l'entente d'autorisation de passage pour le sentier des Sept-Chutes à intervenir avec Ferme Sofia inc. pour la période du 2 juillet 2024 au 15 mai 2025.
- de ratifier les termes de l'entente d'autorisation de passage pour le sentier des Sept-Chutes à intervenir avec 9511-2785 Québec inc. pour la période du 2 juillet 2024 au 15 mai 2025.
- de ratifier les termes de la convention de bail à intervenir avec 9402-0765 Québec inc. fixant le loyer à 19 122,19 \$ pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2024 au 31 août 2025 pour l'immeuble situé au 680, rue Hudon.
- de ratifier les termes de l'entente intermunicipale relative à la révision des instruments d'urbanisme des municipalités par la MRC de Kamouraska.
- de joindre le regroupement d'achat de l'Union des municipalités du Québec et de mandater celle-ci, en vue de l'octroi d'un contrat de produits d'assurance pour les cyber-risques pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2024 jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2029.
- d'embaucher Madame Ginette Thériault à titre de concierge pour la période du 1<sup>er</sup> août 2024 au 31 juillet 2025 selon les modalités prévues au contrat de travail.

*suite à la page 8*

## RÉSUMÉ DES SÉANCES DU CONSEIL (suite)

### Séance extraordinaire du 15 juillet 2024

Lors de cette séance, le conseil municipal a résolu :

- d'autoriser le paiement de la facture de BFL Canada risques et assurances inc. au montant de 21 719,91 \$.
- d'autoriser le paiement d'une somme de 123 641,22 \$ incluant les taxes à 2646-1871 Québec inc. (Aménagement Benoît Leblond) et une retenue de garantie de 10 % dans le cadre du contrat pour les travaux de remplacement de trottoirs.
- d'accepter l'offre de services professionnels de Bouchard Service-Conseil S.E.N.C. au montant de 20 936,95 \$ incluant les taxes afin de réaliser les plans et devis pour le remplacement de ponceaux et la réfection du pavage du 4<sup>e</sup> Rang Est et de pourvoir au paiement de la dépense autorisée même le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2024.
- de ratifier les termes de l'avenant au contrat de services professionnels en ingénierie à intervenir avec Les Services EXP inc. relativement au projet de réfection de conduites d'aqueduc et d'égouts et travaux de voirie dans diverses rues pour le paiement d'honoraires supplémentaires d'un montant maximum de 133 798,17 \$.
- d'accepter la proposition de renouvellement du contrat avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable pour le déneigement et le déglacage de la route 230 et de Kamouraska sous la responsabilité du ministère, valide pour la saison 2024-2025 avec indexation du prix global forfaitaire pour les saisons 2025-2026 et 2026-2027.

### Séance extraordinaire du 29 juillet 2024

Lors de cette séance, Madame Josée Chouinard, conseillère a donné un avis de motion de l'adoption à une séance ultérieure du Règlement numéro 402-2024 modifiant le plan d'urbanisme numéro 85-2005 de la Ville de Saint-Pascal (aires d'affectation et revitalisation) et Monsieur Rémi Pelletier, conseiller a procédé au dépôt de ce projet de règlement.

Monsieur Francis Ouellet, conseiller a donné un avis de motion de l'adoption à une séance ultérieure du Règlement numéro 403-2024 amendant le Règlement de zonage numéro 87-2005 de la Ville de Saint-Pascal afin d'agrandir la zone commerciale CC2 à même une partie de la zone résidentielle RB5 (dans le but de le rendre conforme au plan d'urbanisme modifié) et Monsieur Rémi Pelletier, conseiller a procédé au dépôt de ce projet de règlement.

Le conseil municipal a résolu :

- d'octroyer le contrat pour le bouclage du réseau d'aqueduc de la rue Saint-Yves à la rue Saint-André à 9220-7307 Québec inc. (Excavation S.M.) au montant de 385 045,53 \$ incluant les taxes et de pourvoir au paiement de la dépense autorisée à même l'aide financière à recevoir dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2024.
- d'accepter l'offre de services professionnels de Bouchard Service-Conseil S.E.N.C. au montant de 5 173,88 \$ incluant les taxes pour la surveillance partielle en chantier et bureau pour le remplacement d'un ponceau sur la route Moreau et de pourvoir au paiement de la dépense autorisée à même l'aide financière à recevoir dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2024.
- d'accepter deux offres de services professionnels de Bouchard Service-Conseil S.E.N.C. dont une au montant de 12 382,81 \$ incluant les taxes afin de réaliser les plans et devis pour le remplacement des conduites d'aqueduc et d'égouts sur la rue Adélarde sur une distance de 190 mètres, et l'autre au montant de 32 767,88 \$ incluant les taxes afin de réaliser la surveillance bureau et chantier lors de ces travaux et de pourvoir au paiement de la dépense autorisée à même l'aide financière à recevoir dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2024.

**Louise St-Pierre, avocate, OMA**  
Greffière  
[greffe@villestpascal.com](mailto:greffe@villestpascal.com)

### BORNES 911 - ENTRETIEN

Chaque propriétaire ou occupant doit entretenir adéquatement la borne 911 installée sur sa propriété et s'assurer qu'elle demeure libre, en tout temps, de toute obstruction pouvant être causée notamment par la présence de végétaux, de neige, d'une clôture, d'une boîte aux lettres ou d'une affiche. Nous vous rappelons que ce système a été instauré afin d'assurer le repérage rapide desdits immeubles par les services d'urgence et d'utilité publique.

### RAPPEL TRAVAUX ET SIGNALISATION

Pour tous les entrepreneurs et les citoyens qui effectuent des travaux sur des terrains privés et qui entravent l'accotement (bord du chemin jusqu'à 3 mètres vers l'extérieur) par leurs zones de travail, il est obligatoire d'installer la signalisation conforme afin de protéger à la fois les travailleurs et les usagers de la route. Cette obligation est valide pour les routes rurales et les rues urbaines.

Référence : Tome V Signalisation routière Transports Québec, Chapitre 4, Numéro 001 Travaux courte durée.

### PRÉVENTION FEU DE FOYER EXTÉRIEUR

À la maison, au chalet, ou peu importe où vous appréciez vous retrouver autour d'un feu de foyer extérieur, le règlement exige de vous équiper d'un foyer muni d'un pare-étincelles. Pour être sécuritaire, le pare-étincelles doit recouvrir l'entièreté du foyer, et les ouvertures du grillage ne doivent pas dépasser la superficie d'un centimètre carré.

Une telle installation n'obstrue pas la vue du feu, mais empêche les tisons de sortir du foyer. Projetés par le vent, les tisons peuvent parcourir de bonnes distances et causer un incendie de bâtiment ou de boisé, voire de forêt. De plus, la porte grillagée agit comme une barrière de sécurité en évitant que des tisons atteignent la famille et les animaux domestiques.

En tout temps lorsque vous allumez un feu, et ce même avec un foyer muni d'un pare-étincelles, le Service intermunicipal de

sécurité incendie recommande ces bonnes pratiques :

- Disposez le foyer sur un pavé ou sur un sol dégagé en terre battue, en sable ou en gravier
- Installez votre foyer à au moins trois mètres de la propriété ou d'une construction potentiellement inflammable (ex : clôture, gazebo, abri, cabanon, etc.)
- Ne jamais laisser le feu sans surveillance
- Éteindre complètement votre feu avant de quitter. N'oubliez pas que les cendres peuvent rester chaudes jusqu'à sept jours. Assurez-vous qu'elles soient bien refroidies avant de les jeter.

**Mathias Roussel, technicien en prévention incendie**  
[mroussel@villestpascal.com](mailto:mroussel@villestpascal.com)  
418 492-2312 poste 241

## AVIS DE NOMINATION DEUX NOUVELLES EMPLOYÉES SE JOIGNENT À L'ÉQUIPE MUNICIPALE

La Ville de Saint-Pascal est heureuse d'annoncer la nomination de Sandra Bourgelas au poste d'adjointe administrative à la direction générale et de Véronique Ducasse au poste de technicienne juridique. Ces deux nouvelles recrues apportent avec elles des compétences et des expériences variées et pertinentes pour le développement de la Ville.



Sandra Bourgelas est une citoyenne de Saint-Pascal bien connue dans le milieu grâce à ses nombreuses implications. Elle s'est démarquée par son dynamisme, son leadership et sa volonté de relever de nombreux défis. Forte de son expérience en gestion, elle apportera son précieux soutien à la direction générale dans l'ensemble de ses dossiers.

Véronique Ducasse a œuvré auparavant au sein de bureaux de notaires. Son expérience dans le domaine juridique, son énergie et sa capacité d'adaptation font d'elle la personne idéale pour combler ce nouveau poste à la Ville de Saint-Pascal. Sous la direction du Service du greffe, elle a le mandat d'assister la greffière, notamment, dans la rédaction et le suivi des dossiers de nature légale.



La Ville de Saint-Pascal est heureuse d'intégrer ces deux nouvelles employées dans son équipe et leur souhaite la bienvenue de façon officielle.

La Ville également tient à rendre hommage à Constance Gagné pour sa carrière dévouée en tant qu'adjointe administrative depuis 2015. Celle-ci a contribué à différents services de la Ville, mais plus particulièrement au Service de la direction générale. Reconnue pour son entrain, sa polyvalence et son efficacité, elle laisse une empreinte positive au sein de l'équipe municipale qui lui souhaite une retraite épanouissante et à la hauteur de ses attentes.

## UN BEAU PARTENARIAT DE SOCCER À SAINT-PASCAL

Une saison de soccer couronnée de succès qui se termine à Saint-Pascal. Les jeunes joueurs de soccer ont pu bénéficier de l'expertise et l'encadrement du Club de soccer Le Mondial de Rivière-du-Loup à nouveau cet été. Avec des entraîneurs certifiés, en plus de développer leurs compétences techniques, les joueurs ont pu participer à plusieurs parties durant l'été, ainsi qu'une journée d'activité dans le cadre du Festival Bonjour la Visite.

Un succès pour ce deuxième été de partenariat!



## UN SUCCÈS RETENTISSANT POUR LA 21<sup>e</sup> ÉDITION DU FESTIVAL BONJOUR LA VISITE

Le Festival Bonjour la visite, qui s'est déroulé du 1<sup>er</sup> au 4 août à Saint-Pascal, a connu un beau succès sur tous les plans.

Attirant plus de 1 500 spectateurs, le groupe phare de la programmation musicale, Kaïn, a offert une prestation haute en couleur et en succès. Le spectacle d'adieu de Patrick Norman, qui a clôturé le festival dimanche soir, a également répondu aux attentes du public, qui a pu apprécier les plus grands succès du chanteur country. Les autres performances de l'événement, incluant le P'tit 14 heures, Shake That, le duo Sébas et Joe, D-NOY, Famous Live Band et l'Hommage à Bob Bissonnette ont également réussi à faire vibrer le public avec leurs rythmes entraînants.

La météo a été favorable tout au long du festival, permettant aux festivaliers de profiter pleinement des activités sportives qui ont animé toute la municipalité. Les tournois de balle molle, de pétanque, de volleyball ainsi que la kermesse, la démonstration et l'initiation au skate, la danse country de Caroline Pelletier et les jeux gonflables ont rassemblé des participants de tous les âges et de tous les horizons.

Le comité organisateur du festival tient à remercier chaleureusement les festivaliers pour leur fidélité au cours des années, ainsi que les partenaires, les commanditaires et les bénévoles, sans qui le festival ne pourrait exister.

Le président de la prochaine édition, monsieur Gérald Pelletier, donne rendez-vous aux amateurs de musique, de sport et de culture du 31 juillet au 3 août 2025 pour la 22<sup>e</sup> édition du Festival Bonjour la visite.



## TOURNOI DE PÉTANQUE DU FESTIVAL BONJOUR LA VISITE



Le tournoi de pétanque du Festival Bonjour la Visite s'est déroulé le 3 août dernier. Plusieurs équipes de la MRC du Kamouraska étaient présentes pour l'occasion. Les gagnants vont comme suit :

1<sup>re</sup> place : Saint-Philippe-de-Néri

2<sup>e</sup> place : Rivière-Ouelle

3<sup>e</sup> place : Saint-Bruno

## UN AUTRE BEL ÉTÉ ANIMÉ POUR LE CAMP DE JOUR DE SAINT-PASCAL



Encore une fois cet été, toute l'équipe d'animation a su divertir avec créativité et enthousiasme plus de 125 enfants. Ils ont mis sur pied plusieurs activités dynamiques et enrichissantes, inspirées par les différentes époques de l'histoire, afin de faire vivre aux jeunes une période estivale inoubliable. Le plaisir fut au rendez-vous.

Un merci spécial à toute l'équipe d'animation du camp soit Babou, Toupie, Rio, Izzy, Simba, Lulu, Matcha, Cannelle, Po, Chewie, Libellue, Kiwi, Snoopy, Litchi et Woody pour l'excellent travail qu'ils ont tous effectué avec bonne humeur et attention. Il ne faut oublier de souligner le travail remarquable et l'investissement de Noémie Tremblay qui a coordonné le bon déroulement de tout le Camp de jour.

Également, il est important de souligner la participation remarquable des enfants du Camp de jour. Au plaisir de vous retrouver parmi nous l'été prochain!



## SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET DE GÉNÉALOGIE DE SAINT-PASCAL

La société d'histoire et de généalogie de Saint-Pascal reprend à partir de septembre l'horaire habituel : lundi et jeudi, de 13 h 30 à 16 h

Si tu es intéressé à suivre un cours pour mieux connaître tes racines et apprendre à faire des recherches généalogiques, c'est possible en individuel ou en petit groupe.

Contactez-nous : **Monique Dumais**  
Par courriel : [nimo44@hotmail.com](mailto:nimo44@hotmail.com)  
Ou par téléphone : **418 492-5537**

### SEMAINE NATIONALE DE LA GÉNÉALOGIE

Du 23 au 30 novembre 2024 aura lieu la 13<sup>e</sup> édition de la *Semaine Nationale de la Généalogie* ayant pour thème l'univers des métiers et professions de vos ancêtres.

Un Concours a aussi lieu : *Mes ancêtres au bout de ma plume!* Pour en savoir plus visiter le site web : [www.federationgenealogie.com/fr/sng](http://www.federationgenealogie.com/fr/sng)

Les cartes de membres sont à renouveler. Une personne responsable vous contactera dans les prochaines semaines. Merci de nous encourager à conserver et à diffuser nos informations sur nos racines et notre histoire.

**L'ATELIER DU PARTAGE**

**AIDEZ-NOUS À AIDER !**  
Apporter à l'Atelier du partage des articles qui ne sont pas en bon état oblige nos bénévoles à manipuler inutilement des tonnes de vêtements et d'objets qui finissent de toute façon aux rebus.

**L'Atelier du partage REFUSE**

**ARTICLES ENDOMMAGÉS OU SOUILLÉS**  
**ÇA VA ? OÙ ? À L'ÉCOCENTRE OU À LA POUBELLE**

**L'Atelier du partage ACCÉPTE**

**ARTICLES EN BON ÉTAT - POUVANT ÊTRE REVENDUS**

**PSST...** Nous travaillons à développer une solution de revalorisation des textiles invendables, mais ce n'est pas encore prêt.

## LA COURSE DE L'ARC-EN-CIEL

UNE PRÉSENTATION DE Des Jardins

### MARCHE & COURSE EN SENTIER

<b>PARCOURS FAMILIAL</b>	<b>3 KM</b> PROMUTUEL ASSURANCE DU LAC AU FLEUVE	<b>5 KM</b>	<b>10 KM</b> DES JARDINS CAISSE DE L'ANSE DE LA POCATIÈRE
--------------------------	---	-------------	--

**INSCRIS-TOI DÈS MAINTENANT!**

[WWW.ARCENCIELDUCOEUR.CA/MON-PORTAIL/LA-COURSE/](http://WWW.ARCENCIELDUCOEUR.CA/MON-PORTAIL/LA-COURSE/)

**5 OCTOBRE**

16 RANG 6  
ST-ONÉSIME  
D'IXWORTH

**8H00 À 12H00**

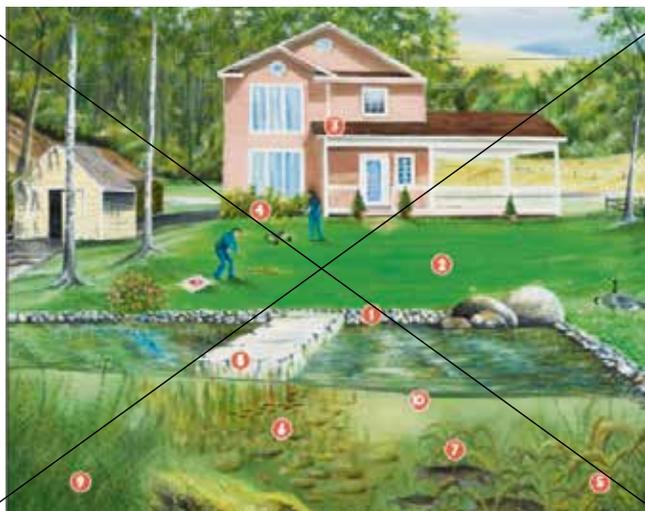
INFO@ARCENCIELDUCOEUR.CA  
418 856-7000 (POSTE 7287)

## VIVRE AU BORD DE L'EAU

**Propriétaires riverains, avant de construire, couper, creuser, remblayer, niveler, fertiliser, informez-vous!**

Aménager un terrain peut avoir des impacts négatifs sur l'eau, la faune et la flore. Plusieurs règlements s'appliquent aussi.

### EXEMPLE DE MAUVAIS AMÉNAGEMENT :



#### La Rive

1. La végétation riveraine a été remplacée par de la pelouse et des enrochements. Les habitats fauniques sont disparus et la rive est exposée à l'érosion.
2. Le couvert végétal, réduit au gazon, ne permet plus de ralentir les eaux de ruissellement; sédiments fins et fertilisants s'accumulent dans le lac.
3. Privé de ses arbres, le paysage naturel cède la place aux façades des résidences et aux aménagements artificiels.
4. Un aménagement de type urbain est coûteux et nécessite beaucoup d'entretien; il reste moins de temps pour la détente et les loisirs.
5. Les aménagements ont dégradé le littoral, la diversité biologique diminue au profit de quelques espèces de plantes aquatiques qui envahissent le lac.
6. Les plantes aquatiques surabondantes meurent et s'accumulent au fond; le fond naturel disparaît sous une couche de matière organique (vase).
7. La prolifération des plantes aquatiques réduit la quantité d'oxygène; les espèces sensibles disparaissent au profit d'espèces plus tolérantes.
8. Un quai fermé empêche la circulation de l'eau et de la faune, favorise les dépôts de sédiments et la prolifération des algues et des plantes aquatiques.
9. Un littoral dégradé entraîne un vieillissement prématuré du lac.
10. La qualité de l'eau et du fond se détériore et limite les usages récréatifs comme la baignade et la pêche sportive.

### EXEMPLE DE BON AMÉNAGEMENT :



#### La Rive

1. La végétation riveraine est conservée, elle constitue des habitats fauniques importants et protège la rive contre l'érosion.
2. Plus de 50 % du couvert végétal est préservé ce qui ralentit la vitesse d'écoulement de l'eau vers le lac et maintient une climatisation naturelle de la propriété.
3. Un élagage modéré des arbres ouvre une fenêtre discrète qui donne une vue sur le lac et le paysage.
4. Un terrain naturel nécessite peu d'entretien et laisse plus de temps pour la détente... naturellement!

#### Le Littoral

5. Le littoral, la pouponnière du lac, est un habitat naturel productif avec une flore et une faune diversifiées.
6. Le fond de l'eau est un ensemble d'agrégats propices à la frai de certaines espèces de poissons.
7. Les herbiers aquatiques, formés d'une variété d'espèces, constituent un refuge, un garde-manger et un lieu de reproduction pour les poissons.
8. Un quai sur pilotis permet la libre circulation de l'eau et de la faune aquatique.
9. Un littoral en santé est celui qui conserve ses caractéristiques naturelles.
10. Une eau saine et de bonne qualité permet des usages récréatifs comme la baignade.

**Avant d'effectuer des travaux à proximité d'un cours d'eau ou d'un milieu humide, informez-vous, contactez votre municipalité et ensuite, débutez.**



**L'ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES  
DU KAMOURASKA EST**

**L'APHK au cœur du Kamouraska  
depuis 40 ans!**



L'Association des personnes handicapées du Kamouraska Est souligne fièrement ses 40 ans de présence active au Kamouraska. 40 ans à promouvoir et défendre les droits et intérêts des personnes handicapées et leur famille, à valoriser les personnes vivant avec un handicap en développant leurs compétences, leurs talents et leur autonomie. 40 ans de rires, d'amitiés, d'échanges, de témoignages de solidarité.

En 1984, plus d'une cinquantaine de membres actifs avaient été recrutés au sein de l'organisme naissant. C'était la preuve qu'il répondait bel et bien à un besoin du milieu. L'équipe de départ a réussi à offrir ses services pendant une dizaine d'années sans local officiel ni employée permanente. Il a fallu faire preuve de beaucoup de créativité et de ténacité!

Si l'association s'est développée au point d'avoir aujourd'hui ses propres bureaux, un atelier-boutique et la résidence L'Envol, c'est grâce à la couleur apportée par tous ceux qui l'ont fréquentée et soutenue, que ce soit à titre de membres, employées et employés, bénévoles, stagiaires, clients et commanditaires. Cet anniversaire, c'est aussi le vôtre.

Nous célébrerons plus particulièrement le 40<sup>e</sup> anniversaire le 28 septembre prochain lors d'une soirée bien spéciale qui soulignera l'apport des membres actifs de l'APHK. Le déroulement restera secret jusque-là, mais nos médias sociaux témoigneront de l'éclat de cet événement!

Merci à vous tous qui avez fait ou qui faites ce que l'APHK est aujourd'hui. Vous n'avez pas fini d'entendre parler de nous!



La boutique est ouverte aux heures habituelles cet automne : les jeudis et vendredis (12 h à 18 h) et les samedis (10 h à 16 h).

C'est un plaisir de présenter nos créations et les produits locaux sélectionnés pour vous! Vous êtes TOUS et TOUTES les bienvenus.e.s : vous, votre cousin, votre sœur, votre filleul, vos voisins et vos visiteurs (frisés ou non), de même que les curieuses et curieux de tous âges!

**Besoin d'accompagnement pour un retour en emploi?**

Services d'aide à l'emploi Kamouraska peut vous aider.

*Service gratuit, possibilité d'allocation dans certains cas.*



555, rue Hudon  
Saint-Pascal G0L 3Y0  
(sur rendez-vous)

1011, 6<sup>e</sup> avenue Pilote  
La Pocatière G0R 1Z0

Pour information:  
418 856-4288, poste 202

Avec la participation financière de:





## LE MOIS DU CHAMPIGNON AU KAMOURASKA

### Une célébration des saveurs et des découvertes

le KAMOURASKA  
mycologique

Le Kamouraska vivra au rythme du Mois du Champignon tout le mois de septembre tandis que la 9<sup>e</sup> édition du Festival des champignons forestiers prendra place du 20 au 22 septembre. Ce mois dédié à la mycologie met en lumière près d'une cinquantaine d'entreprises de la région offrant une variété de menus, d'expériences et de produits mettant en valeur les champignons.

Avec plus de 2 000 mycotouristes ayant visité la région dans les deux dernières années, dont 52 % provenaient d'endroits situés à plus de 80 km, le Mois du Champignon est devenu un incontournable pour les amateurs de gastronomie et de découvertes mycologiques. « Ces visiteurs ont bénéficié des nombreux services touristiques offerts, tels que l'hébergement et les restaurants pour ne nommer que ceux-là. Selon des estimations, cet événement génère environ 350 000 \$ en retombées économiques pour nos entreprises et notre région. Nous en sommes très fiers et je félicite toute l'équipe de professionnels qui mène à bien cet événement d'envergure. », mentionne le préfet élu de la MRC de Kamouraska, M. Sylvain Roy.

Cette année, au lieu du passeport mycologique, les entreprises participantes seront indiquées sur le Circuit du Mois du Champignon, invitant les visiteurs à parcourir le territoire pour les découvrir. Chaque achat de produit ou d'activité mycologique permet une participation au concours du Mois du Champignon qui sera reconduit pour cette édition avec plusieurs prix à gagner. Le premier prix étant un forfait mycologique pour deux personnes incluant une randonnée guidée par l'entreprise La vie est MUSH, un

souper gastronomique chez Côté Est ainsi qu'une nuitée à l'Ébranché.

De nombreuses expériences sont déjà disponibles en ligne, comme le traditionnel festin mycologique de Côté Est, des formations mycologiques et d'autres activités nécessitant une inscription préalable.

#### Festival des champignons forestiers du Kamouraska

Après Kamouraska et Saint-Alexandre-de-Kamouraska, c'est à la Place de l'Expo à Saint-Pascal que se tiendra cette année le 9<sup>e</sup> Festival des champignons forestiers du Kamouraska, du 20 au 22 septembre. Ce festival très attendu proposera le retour d'activités appréciées des festivaliers, notamment le Marché aux champignons Desjardins, des conférences mycologiques animées par Biopterre, des jeux pour enfants de Générations Autonomes, ainsi que des ateliers de culture et de découverte de champignons en forêt.

Cette année, plusieurs nouveautés sont accueillies, dont deux ateliers d'experts sur la fabrication de mycomatériaux et la culture de champignons en intérieur (activités payantes), ainsi qu'une visite d'une usine de recherche en mycotechnologie. Les gens pourront également participer à divers ateliers culinaires, y compris une dégustation de vin et de champignons, et une autre mettant en avant des breuvages aux champignons. Les inscriptions pour ces ateliers sont déjà ouvertes.

Au lieu du souper mycologique du samedi soir, cette édition mettra en avant une multitude de petits plats mycologiques tout au long de la fin de semaine, accompagnés d'un spectacle de l'Orquestrad.

Pour découvrir la programmation complète et pour s'inscrire, visitez [mycokamouraska.com](http://mycokamouraska.com) ou les pages Facebook du Festival des champignons et du Kamouraska mycologique.

La réalisation du Mois du champignon est possible grâce aux promoteurs : La MRC de Kamouraska, Tourisme Kamouraska, Côté Est et Biopterre. Ainsi qu'au soutien financier de Tourisme Bas-Saint-Laurent, du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, ainsi qu'aux nombreux commanditaires que nous remercions chaleureusement.



Les promoteurs sont fiers d'organiser la 9<sup>e</sup> édition du festival : Biopterre, Côté Est, MRC de Kamouraska, Tourisme Kamouraska



## L'ARCHE DE L'AMITIÉ DES LIONS

En sol, une arche, même à l'épreuve des intempéries, n'est qu'une chose inanimée. Mais celle du Club Lions est un symbole servant à démontrer que les Lions sont les amis de tous leurs concitoyens.

L'emblème des Lions parle de lui-même comme les deux mains qui se serrent ne peuvent être que celles de deux amis, ces derniers soient-ils jeunes, âgés ou même handicapés.



Celle que l'on retrouve près de l'église fut inaugurée en 1989-1990 sous la présidence du Lion Yvan Thériault.

Les membres du Club Lions tiennent à remercier Les Serres de la Rive de Saint-Pascal pour leur commandite des arrangements floraux qui l'embellissent.



### CERCLE DE FERMIERES DE SAINT-PASCAL

Le Cercle de Fermières de Saint-Pascal vous rappelle que ses ateliers de tricot, tissage et couture reprendront le 16 septembre 2024. Venez donc nous rencontrer à notre local situé au 555, rue Hudon, Saint-Pascal.

D'ici là, le Cercle participera au Marché de Saint-Pascal les 15 septembre et 20 octobre 2024 de 10 h à 14 h.

N'oubliez pas, continuez de surveiller nos publications dans le journal Le Placoteux et sur notre page Facebook, vous y trouverez nos ateliers et offres pour l'automne 2024.

À bientôt!

## Vins et fromages

SAMEDI 26 OCTOBRE 2024

Organisé par le Club optimiste de Saint-Pascal

Pour 4 personnes

220\$

Plateaux de fromages  
2 vins blancs / 2 vins rouges  
Accompagnements : fruits, biscottes,  
pain, amandes, saucisson,  
terrines/merrines, confits et dessert



Achat de billet :  
Denise Landry 418-492-6622  
ou auprès d'un membre optimiste

### FORMULE POUR EMPORTER

Venez chercher votre boîte dans le stationnement de la salle municipale de Kamouraska entre 17 h et 18 h



## DÎNER DU CLUB DES 50 ANS ET PLUS

Judi 19 septembre 2024, 11 h  
au Restaurant de la Montagne 2.0

Coût : 17 \$ taxes incluses, pourboire non-inclus  
2 choix de menus à confirmer  
lors de votre réservation

Réservez avant le 15 septembre 2024 :

Lucie au 418 492-7574

Nicole au 418 308-0563

## REMERCIEMENTS

Le Club Optimiste de Saint-Pascal tient à remercier toutes les personnes qui ont participé à ses dernières activités! En effet, 730 billets ont été vendus pour le poulet BBQ formule pour emporter le 26 mai dernier. Aussi, plus de 450 personnes sont venues voir « l'Opti Show », parodie des Soirées canadiennes, qui s'est tenu les 31 mai et 1<sup>er</sup> juin à Kamouraska. Merci de participer activement à nos activités, d'année en année, et d'encourager ainsi la jeunesse de notre milieu!



**Raphaëlle Paradis et Marcelle Pelletier**  
PHARMACIENNES

**HEURES D'OUVERTURE**

Lundi - Mardi - Mercredi - Vendredi : 9 h à 18 h  
Jeudi : 9 h à 20 h Samedi : 9 h à 17 h  
Dimanche : 10 h à 13 h

555, rue Taché, Saint-Pascal 418 492-1234

Notre Kamouraska, on l'aime et on en prend soin!



**ROYAL LEPAGE**  
**KAMOURASKA-L'ISLET**

Agence immobilière  
Franchisé indépendant et autonome Royal LePage

[vdrapeau@royallepage.ca](mailto:vdrapeau@royallepage.ca)



*Courtier immobilier résidentiel et commercial*

**Véronique Drapeau 418 894-3375**

Riche en expertises

Carolyne Thériault, CPA auditrice  
[carolyne.theriault@mallette.ca](mailto:carolyne.theriault@mallette.ca)

Jessy St-Onge-Lemieux, CPA auditrice  
[jessy.lemieux@mallette.ca](mailto:jessy.lemieux@mallette.ca)

Pascal Briand, CPA auditeur  
[pascal.briand@mallette.ca](mailto:pascal.briand@mallette.ca)

La Pocatière : 418-856-2690  
St-Pascal : 418-492-3515

[mallette.ca](http://mallette.ca)

**MALLETTE**



- ✓ Équipements à la FINE POINTE de la technologie
- ✓ Techniciens CERTIFIÉS ✓ Travaux GARANTIS À VIE

- Carrosserie • Mécanique et alignement
- Redressement de châssis avec système 3D
- Esthétique automobile (nettoyage int. et ext.)
- Traitement antirouille

**enterprise 216, rue Rochette, Saint-Pascal**

**CET ESPACE**  
est pour  
*vous!*



**CENTRE VISUEL ST-PASCAL**  
UN REGARD SUR L'HORIZON

Dr Germain Dupuis, optométriste  
Dre Stéphanie Bélanger, optométriste  
Dre Virginie Boudreau, optométriste

269, rue Taché, Saint-Pascal (Québec) G0L 3Y0  
Tél. : 418 492-1430 • Téléc. : 418 492-2832

**Le Placoteux**  
L'HEBDOMADAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD

**HÉLAINE PETTIGREW**

Conseillère en publicité  
418 492-2706 poste 108  
[helaine@leplacoteux.com](mailto:helaine@leplacoteux.com)

491, avenue D'Anjou, Saint-Pascal (Québec) G0L 3Y0

[WWW.LEPLACOTEUX.COM](http://WWW.LEPLACOTEUX.COM)



**Gens**  
D'AFFAIRES  
DE SAINT-PASCAL

Vous aimeriez devenir  
membre **gratuitement?**

Louis Turbide  
418 492-2706 poste 105  
[direction@leplacoteux.com](mailto:direction@leplacoteux.com)

[@gensdaffairesdesaintpascal](https://www.facebook.com/gensdaffairesdesaintpascal)



VOTRE CENTRE DE RÉNOVATION DEPUIS 1953!

1005 rue Lévesque, Saint-Pascal  
418 492-2347

VOTRE SPÉCIALISTE EN **CHAUFFAGE**  
DANS L'EST DU QUÉBEC !



POÊLE  
À BOIS



OSBURN 2000  
75 000 BTU/H



BISTRO  
75 000 BTU/H



INSPIRE 2000  
75 000 BTU/H

FOURNAISE



HEATMAX II



CADDY  
ADVANCED

FAITES VOS  
RÉSERVES DE  
**GRANULES**  
PRIX À LA  
PALETTE  
DISPONIBLE

POÊLE  
AUX  
GRANULES



OSBURN 7000  
70 500 BTU/H



OSBURN 3000  
43 000 BTU/H



ALLURE 50  
52 600 BTU/H



MERIDIAN  
45 000 BTU/H



P61A  
61 000 BTU/H

FOYER  
INTÉRIEUR



EVEREST

EXPERT-CONSEIL | LIVRAISON | INSTALLATION | RÉPARATION | **TOUS VOS SERVICES À UN MÊME ENDROIT !**

# CONSULTEZ VOS INFOS À LA SOURCE

Meta censure les médias, dont votre hebdomadaire **Le Placoteux**, en bloquant les nouvelles de ses plateformes Facebook et Instagram.

Restez informé et ne manquez rien de l'actualité traitée dans votre hebdomadaire **Le Placoteux** en vous inscrivant à notre infolettre.

Pour vous inscrire, rendez vous sur [leplacoteux.com/inscription-infolettre](http://leplacoteux.com/inscription-infolettre)

Le **Placoteux**  
L'HEBDOMADAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD